Nations Unies S/2020/95



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 février 2020
Français
Original : anglais

Dixième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace

I. Introduction

1. Par l'adoption de sa résolution 2253 (2015), le Conseil de sécurité s'est déclaré résolu à faire front à la menace que représentent pour la paix et la sécurité internationales l'État islamique d'Iraq et du Levant[1] (EIIL, également connu sous le nom de Daech) et les autres personnes et groupes qui y sont associés. Au paragraphe 97 de ladite résolution, le Conseil m'a prié de lui présenter un rapport stratégique initial et de le tenir ensuite informé tous les quatre mois. Dans sa résolution 2368 (2017), le Conseil m'a prié de continuer à lui présenter tous les six mois des rapports stratégiques qui montrent la gravité de la menace et présentent l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace.

2. Le présent rapport est le dixième que je consacre à la menace que représente l'EIIL pour la paix et la sécurité internationales[2]. Il a été établi par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions[3], en étroite collaboration avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et d'autres entités des Nations Unies et organisations internationales.

3. Il ressort du rapport que l'EIIL a poursuivi ses activités en Iraq et les a intensifiées dans certains secteurs de la République arabe syrienne. Hors des zones de conflit, il continue d'encourager la commission d'attentats pour prouver sa pertinence, tout en cherchant activement à reconstituer ses capacités d'ordonner des opérations internationales complexes. Le nombre élevé de combattants terroristes étrangers demeure fort préoccupant, et ils continueront de faire peser une menace à court, moyen et long terme.

---

[1] Inscrit sur la Liste sous le nom d'Al-Qaida in Iraq (QDe.115).

[2] Voir S/2016/92, S/2016/501, S/2016/830, S/2017/97, S/2017/467, S/2018/80, S/2018/770, S/2019/103 et S/2019/612.

[3] L'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées.



II. Évaluation de la menace

A. Vue d’ensemble de la menace au Moyen-Orient

4. À l’issue de la perte de son contrôle territorial en République arabe syrienne en mars 2019, l’EIIL s’est réadapté en se reconstituant en réseau clandestin dans le pays, comme il l’avait fait après la perte de son contrôle territoriale en Iraq en 2017. Si le degré de violence lié à l’EIIL a baissé dans l’ensemble, le groupe continue de constituer une menace considérable et recourt désormais à des tactiques insurrectionnelles, tout en poursuivant ses attaques en différents points du pays. Le groupe a poursuivi ses attaques contre des points de contrôle officiels, des infrastructures et des représentants de l’autorité, dans des régions reculées de l’Iraq.

5. En 2019, le Gouvernement iraquien a lancé l’opération Volonté de victoire, visant à refouler les combattants de l’EIIL des régions reculées. La coalition internationale contre l’EIIL estime que le groupe dispose en Iraq d’environ 11 000 combattants. D’après les chiffres réunis par la Mission d’assistance des Nations Unies pour l’Iraq (MANUL), en revanche, l’EIIL compterait 4 662 combattants. L’écart entre les chiffres de la MANUL et ceux de la coalition internationale contre l’EIIL pourrait s’expliquer par la différence dans la classification des combattants actifs, ceux qui s’occupent de la logistique et les sympathisants.

6. La sécurisation de la frontière syro-iraquienne continue d’être problématique et des combattants parviennent à la franchir de part et d’autre. L’EIIL a intensifié ses activités dans les provinces de Deïr el-Zor et de Hassaké en République arabe syrienne, et un pic a été observé dans les attaques visant la coalition internationale contre l’EIIL.

7. Le 27 octobre 2019, les États-Unis d’Amérique ont annoncé la mort du chef de l’EIIL, Abou Bakr al-Baghdadi[4], à l’issue d’une opération menée dans la province d’Edleb en République arabe syrienne. Le porte-parole de l’EIIL, Abou al-Hassan al-Mouhajer, a été tué par la suite lors d’une frappe aérienne à proximité. Abou Ibrahim al-Hachimi al-Qoureïchi a été proclamé nouveau chef de l’EIIL le 31 octobre. Des États Membres estiment qu’il s’agit en réalité d’Amir Muhammad Said Abdal Rahman al-Mawla, qui était l’adjoint de Baghdadi, mais cela reste à confirmer.

8. L’EIIL porte de plus en plus son attention sur ses combattants et leurs proches en Iraq et en République arabe syrienne. En septembre 2019, Al-Baghdadi a demandé que tout soit fait pour les libérer des centres de détention et des camps informels de déplacés. Cette situation vient se greffer aux problèmes auxquels se heurte la communauté internationale, pour ce qui est du camp de Hol et des centres de détention dans le secteur, comme cela a été souligné dans les huitième et neuvième rapports que j’avais présentés en application de la résolution 2368 (2017) du Conseil de sécurité.

9. Les centres de détention et les camps de déplacés dans le nord-est de la République arabe syrienne comptent plus de 100 000 personnes en tout dont plus de 70 000 femmes et enfants résidant dans le camp de Hol. Il existe des écarts considérables en ce qui concerne les crimes qui auraient été commis par les habitantes du camp et leur engagement idéologique en faveur de l’EIIL. Des femmes extrémistes de l’annexe du camp de Hol, qui abrite des étrangères et leurs enfants, dirigent la hisba ou police des mœurs du camp, qui aurait assassiné au moins deux autres femmes pour comportement « immoral ». Le nombre d’hommes en âge de se battre aurait diminué avec le retour récent de certains Iraquiens au pays. Un État Membre estime

[4] Inscrit sur la Liste sous le nom de d’Ibrahim Awwad Ibrahim Ali al-Badri al-Samarrai (QDi.299).

qu'il existe aujourd'hui 6 000 Syriens, 2 000 Iraquiens et 2 000 combattants terroristes étrangers, soit 10 000 hommes en âge de se battre.

10. Les structures improvisées pour retenir les personnes suspectées d'être des combattants et des partisans de l'EIIL et leurs proches sont difficiles à sécuriser et à surveiller. Des États Membres ont du mal à établir des contacts avec les autorités locales et les groupes armés non étatiques dans le secteur, qui n'ont aucune certitude sur le fait de savoir combien de temps et sur quelles bases ils pourront continuer d'administrer ces structures. Des centaines d'individus suspectés d'être affiliés à l'EIIL, dont des combattants, se seraient échappés en octobre 2019[5].

11. De plus, des structures inadaptées et surpeuplées peuvent constituer un terreau fertile pour le désespoir et la radicalisation à la violence, tout particulièrement dans le cas des jeunes, ce qui met en péril les tentatives de réadaptation et crée le risque que beaucoup d'entre eux deviennent des extrémistes violents endurcis. Conformément à la responsabilité qui est la leur à l'égard de leurs ressortissants, certains États Membres estiment que la meilleure solution consiste à continuer de rapatrier les individus associés à l'EIIL, tandis que d'autres répugnent à accepter des revenants. Des États Membres estiment néanmoins que certains programmes de rapatriement semblent porter leurs fruits et seraient à même de réduire la menace que représentent les personnes rapatriées.

12. La question des combattants terroristes étrangers demeure très inquiétante, compte tenu du fait que, d'après les États Membres, entre la moitié et les deux tiers des 40 000 combattants terroristes étrangers qui ont rejoint le soi-disant califat sont en vie. Ces combattants et les partisans de l'EIIL continueront de représenter une menace à court, moyen et long terme, qui sera sans commune mesure avec celle des combattants d'Al-Qaida, à compter de 2002, du fait que leur nombre est bien supérieur.

13. Dans les zones de conflit hors de l'Iraq et de la République arabe syrienne, l'EIIL n'est pas le groupe terroriste le plus puissant. Les affiliés d'Al-Qaida prédominent, tout particulièrement dans le Sahel, en Somalie et au Yémen. La présence de l'EIIL en Afghanistan continue de préoccuper vivement certains États Membres. L'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (QDe.161) a essuyé des revers cuisants en novembre 2019 mais a fait preuve de résilience dans le passé et continue de représenter une grave menace.

14. La « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » dans le bassin du Tchad a été un allié très actif de l'EIIL au cours de la seconde moitié de 2019, maintenant un rythme effréné d'attaques et s'emparant, semble-t-il, d'importants butins en armes et en matériel et d'autres fournitures lors de raids contre les forces de sécurité nigérianes[6]. L'EIIL a également renforcé ses liens avec l'État islamique du Grand Sahara, qui a adopté les tactiques, les techniques et les procédures de la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » afin de harceler davantage les forces de défense et de sécurité au Burkina Faso, au Mali et au Niger.

15. L'EIIL n'a pas encore réussi à reconstituer ses capacités de mener des opérations externes et continue de se fier aux attaques dont il encourage la commission pour prouver sa pertinence hors des zones de conflit. Or, celles-ci sont normalement peu fiables ou ont un effet limité. Les États Membres indiquent que l'EIIL cherche activement à rétablir sa capacité de diriger des opérations internationales complexes. D'après des informations en provenance de la République arabe syrienne, l'EIIL prévoirait de reconstituer une structure pour aider ses agents en Europe à planifier et

[5] Information fournie par un État Membre.
[6] Information fournie par un État Membre.

exécuter des attaques. Malgré les faiblesses en cours au niveau du commandement et du contrôle, la menace d'une attaque complexe subsiste, tout particulièrement de la part d'agents chevronnés pouvant travailler en toute indépendance.

16. On estime qu'à l'heure actuelle, l'EIIL dispose de ressources financières d'un montant de 100 à 300 millions de dollars. L'impudence dont il fait montre dans le cadre de ses activités tant en Iraq qu'en République arabe syrienne s'étend également aux collectes de fonds. Il soumet les habitants de secteurs de Deïr el-Zor et de Hassaké en République arabe syrienne à de l'extorsion de façon de plus en plus flagrante[7]. En Iraq, des cellules de l'EIIL lèveraient des fonds par l'entremise de faux barrages en se faisant passer pour des militaires iraquiens ou des milices de la mobilisation populaire. L'EIIL en Iraq continue également d'extorquer des fonds aux commerçants locaux. Les passeurs de fonds et les institutions financières non agréées continuent d'être les moyens les plus usités d'effectuer des transferts en provenance et à destination de l'EIIL, qui conserve un réseau de passeurs à même de transporter des ressources à travers la frontière avec des coûts de transaction limités.

17. Selon certaines indications, des fonds parviendraient aux combattants terroristes étrangers et à leurs proches, dans les centres de détention et les camps de déplacés en République arabe syrienne, en partie du moins par la voie traditionnelle des banques. Ces méthodes peuvent comprendre des virements électroniques vers des comptes dans des pays voisins, qui sont par la suite collectés et transférés aux destinataires. Il existe au moins une société de services financiers active dans le camp de Hol[8] pour les personnes déplacées. Ces opérations peuvent être contraires aux mesures de sanctions interdisant le financement du terrorisme, même si les motifs sont d'ordre familial.

18. Le détournement d'armes légères et de petit calibre, de matériel, de composants d'engins explosifs et de précurseurs continue d'exacerber les zones de conflit. Des armes de Libye sont encore signalées dans le bassin du lac Tchad et le Sahel, ce qui accroît les capacités des organisations terroristes dans ces zones. Les États Membres se préoccupent d'une adaptation des systèmes de drones aériens à des fins terroristes. Des sociétés écrans établies par l'EIIL près de la zone mère ont également servi aux transferts de fonds et à l'achat de technologie liée aux systèmes de drones aériens[9].

B. Tendances régionales

1. Afrique

19. D'après des États Membres, le nombre de combattants de l'EIIL dans le sud de la Libye a diminué et ils ne seraient plus que 100 à 200. Cela est principalement imputable à une série d'attaques aériennes visant des bastions de l'EIIL autour de Mourzouq à la fin du mois d'octobre et au début du mois de novembre. Des membres de l'EIIL auraient quitté la Libye pour se rendre dans d'autres zones de conflit dans le Sahel et dans le bassin du lac Tchad, ce qui a concouru à réduire davantage le nombre de combattants du groupe dans le sud de la Libye. Même si les raids aériens ont entraîné la mort de chefs notoires, l'EIIL a conservé sa capacité de mener des opérations de harcèlement dans les localités de Foqaha, Ghaddoua et Sabha, dans le sud de la Libye. Des affiliés de l'EIIL ont également été capturés durant la période considérée dans les villes d'Ajdabya, Derna et Misrata, dans le nord. Des cellules du groupe subsistent sur la côte libyenne.

---

[7] Information fournie par un État Membre.
[8] Information fournie par un État Membre.
[9] Information fournie par un État Membre.

20. Des États Membres ont dit leurs craintes de voir l'EIIL chercher à mener une attaque très médiatisée contre les champs pétrolifères dans le sud-ouest de la Libye. Par la diffusion d'une vidéo en Libye le 5 décembre montrant l'assassinat brutal de fonctionnaires à Foqaha, l'EIIL n'a guère réussi à prouver sa pertinence au sein de son réseau. Cependant, la vidéo et la capacité manifeste de continuer de mener des attaques dans le sud, malgré les échecs récents, témoigne d'une certaine résilience. Disposant d'un nombre réduit de combattants en Libye, l'EIIL a un fardeau financier moins lourd et a réussi à mettre à profit ses réserves pour financer des armes sur le marché illicite. Le groupe investit également dans de petits projets dans des villes du littoral, probablement dans le secteur non structuré de l'économie, pour éviter toute détection.

21. L'EIIL est également devenu actif en Algérie après une pause de deux ans, lorsque les Soldats du califat en terre d'Algérie (QDe.151) ont lancé une attaque en novembre 2019 contre les forces de sécurité à Tamanrasset, près de la frontière avec le Mali et le Niger.

22. L'État islamique du Grand Sahara a considérablement pâti des opérations antiterroristes mais le groupe conserve un bastion à la triple frontière du Burkina Faso, du Mali et du Niger et exerce une pression sur les forces de défense et de sécurité dans les secteurs d'Ansongo et de Ménaka. Lors de deux attaques majeures, le groupe a tué 49 soldats au camp militaire d'I-n-Délimane au Mali le 1er novembre et 71 soldats au camp d'I-n-Atès au Niger le 10 décembre. Le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont également essuyé de lourdes pertes au cours d'autres attaques d'envergure perpétrées par le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans[10], l'État islamique du Grand Sahara et Ansaroul Islam. Par ailleurs, depuis juillet 2019, 45 membres des forces de défense et de sécurité burkinabé, plus de 100 membres des forces maliennes et 100 membres des forces nigériennes ont été tués.

23. Les États Membres ont également signalé que l'efficacité opérationnelle des groupes terroristes dans la région avait été renforcée par la déconfliction et la collaboration opérationnelle entre les groupes lors d'attaques très médiatisées. Une fluidité comparable existe entre la criminalité organisée et les groupes affiliés à l'EIIL, du fait qu'ils utilisent les mêmes filières de contrebande et investissent dans des activités illicites lucratives telles que les stupéfiants, le trafic d'armes et de migrants et l'exploitation minière artisanale.

24. L'État islamique du Grand Sahara, qui met à profit l'étroitesse de ses liens avec la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique », a adopté des tactiques qui se sont révélées être efficaces contre les forces militaires nigérianes. Durant la période considérée, il a visé en majeure partie de grands camps militaires pour s'emparer d'une quantité considérable d'armes, de munitions, de véhicules et de carburant. La présence d'intermédiaires conjoints de l'État islamique du Grand Sahara et de la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » pourrait présager un renforcement des liens opérationnels entre les théâtres du Sahel et du bassin du lac Tchad, mais le chef de l'État islamique du Grand Sahara, Adnan Abou Walid Al-Sahraoui (QDi.415), conservera probablement son indépendance par rapport au commandant de la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique », Abu Abdullah Idris Ibn Umar Al-Barnawi (non inscrit sur la Liste).

25. Les raids menés contre les forces de sécurité par la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » ont été couronnés de succès et permis d'engranger des butins de guerre considérables en matériel et en fournitures. Un nombre non précisé de combattants terroristes étrangers, d'origine peut-être libyenne, tchadienne ou d'autres pays d'Afrique du Nord, ont probablement rallié le groupe, qui est plus

---

[10] Inscrit sous le nom de Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin (QDe.159).

puissant désormais que la faction de Boko Haram, dirigée par Abubakar Mohammed Shekau (QDi.322)[11] sur le plan tant des capacités que des effectifs (jusqu'à 5 000 combattants pour la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » contre 500 à 2 000, selon certaines estimations, pour M. Shekau)[12].

26. À la fin de 2019, l'EIIL en Somalie a perdu des hommes, du fait de l'offensive militaire en cours. Le groupe a conservé toutefois sa résilience, opérant de manière clandestine et poursuivant son recrutement sur le terrain et en ligne. Par ailleurs, il a bénéficié d'un nouvel élan lorsque la structure mère de l'EIIL en Somalie a commencé à reconstituer ses affiliés en Afrique. D'après plusieurs États Membres, l'EIIL dans le Puntland continue de faire office de centre de commandement pour les affiliés de l'EIIL en République démocratique du Congo et au Mozambique et est chargé des réseaux informels des partisans de ces affiliés. L'objectif ultime est de consolider à terme une connexion en triangle des opérations des affiliés de l'EIIL en Afrique de l'Est, en Afrique du Sud et en Afrique centrale. Le groupe a donc commencé, au moyen d'une présence en ligne, à fusionner en ligne des vidéos des trois régions pour montrer une coordination centrale.

27. Durant la période considérée, la menace présentée par la « Province d'Afrique centrale de l'État islamique » a continué d'évoluer. Des États Membres ont rapporté que ce groupe comprenait désormais environ 2 000 recrues locales et un vaste contingent de combattants terroristes étrangers. Des États Membres ont également constaté une amélioration de la qualité et du contenu de la propagande en ligne, ce qui indiquerait qu'il obtient probablement de nouveaux moyens et un nouveau financement. Sa structure de commandement reste cependant floue.

2. Europe

28. Les États Membres de la région ont estimé que les nationaux et les résidents étrangers radicalisés en ligne continuaient de représenter la principale menace contre les pays d'Europe. Ces individus se servent de plateformes en ligne et d'applications Internet cryptées à des fins de formation, d'échanges d'information et probablement de communication. Ils revendiquent des attentats au nom de la structure mère de l'EIIL sans même contacter le groupe ou avoir son aval. Les États Membres ont insisté sur le risque que des migrants notamment soient visés par de la propagande destinée à encourager des attaques.

29. En novembre 2019, par l'intermédiaire d'une journée d'action pour lutter contre la propagande terroriste islamique en ligne organisée par l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs, il a été demandé aux prestataires de services en ligne de retirer de grandes quantités de matériel de l'EIIL qui sont disponibles, notamment d'une application de messagerie instantanée.

30. La menace que représentent les prisonniers terroristes ou radicalisés continue également de susciter une préoccupation constante. Parmi eux se trouvent des revenants, des « voyageurs frustrés » qui n'ont pas réussi à rallier l'EIIL à l'étranger et des personnes qui ont commis, soutenu ou préparé des attentats terroristes et d'autres qui ont été radicalisées en cours de détention. Un millier de combattants terroristes étrangers qui avaient été incarcérés à leur retour en Europe avant 2015 devraient être libérés d'ici à 2020[13] et certains, d'après des États Membres, seraient encore dangereux.

31. Les États Membres continuent de s'interroger sur l'efficacité des programmes de réadaptation et de l'évaluation des terroristes qui ont été remis en liberté. Le

---

[11] Inscrit sur la Liste sous le nom de Jama'tu Ahlis Sunna Lidda'Awati Wal-Jihad (QDE.138).

[12] Information fournie par un État Membre.

[13] Information fournie par un État Membre.

29 novembre, un terroriste qui avait été condamné et ensuite mis en liberté conditionnelle en 2018 a tué deux personnes à Londres alors qu'il participait à une conférence sur la réadaptation des contrevenants. L'assaillant aurait agi seul, sans avoir de connexion directe avec l'EIIL.

32. Des États Membres de la région ont fait état de réseaux clandestins de femmes membres d'organisations terroristes, qui aideraient d'autres terroristes et des prisonniers radicalisés à échanger des informations avec des individus se trouvant à l'extérieur ; elles auraient réceptionné et remis les messages alors qu'elles rendaient visite à des proches en prison. Il convient également de se pencher comme il se doit sur le risque que représentent les terroristes femmes et les prisonnières radicalisées. Les États Membres continuent de mettre l'accent sur la menace potentielle associée au rapatriement de femmes du camp de Hol en République arabe syrienne, étant donné qu'ils considèrent beaucoup d'entre elles comme étant violentes et déterminées à radicaliser d'autres personnes. Certains États Membres ont été enjoints à la suite de décisions de leurs tribunaux, de rapatrier conjointement les enfants de ce camp avec leurs mères.

33. La diversité des itinéraires de voyage et des mesures utilisées par les combattants terroristes étrangers pour éviter toute détection pendant leur retour en Europe continue d'être problématique pour les États Membres de la région. Au troisième trimestre de 2019, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) a coordonné une opération de contrôle aux frontières maritimes de six semaines avec la participation de six États Membres, qui a permis de repérer 12 revenants qui utilisaient des routes maritimes entre l'Afrique du Nord et le sud de l'Europe.

3. Asie

34. L'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan a fait l'objet d'une grande pression militaire de la part des forces de sécurité afghanes et des combattants Taliban vers la fin de 2019, ce qui a entraîné son éviction virtuelle de ce qui lui tenait lieu de quartier général en Afghanistan dans la province du Nangarhar. Les autorités afghanes ont placé en détention plus de 1 400 personnes, dont des combattants et leurs proches. La plupart des détenus sont afghans mais parmi eux se trouvent des ressortissants des pays suivants : Azerbaïdjan, Canada, France, Inde, Maldives, Ouzbékistan, Pakistan, Tadjikistan et Turquie. L'effet sur le nombre et la répartition géographique des combattants du groupe est estimé comme étant considérable : quelque 2 100 combattants se trouvent à présent dans la province du Kunar, qui constitue effectivement la nouvelle zone mère afghane, tandis que le nombre de combattants ailleurs en Afghanistan pourrait avoir baissé pour passer à 400, soit un total de 2 500 pour tout le pays. Quelque 25 d'entre eux constituent une présence clandestine de l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan dans la province de Fariyab, dirigée par un ex-membre des Taliban, Qari Salahuddin (non inscrit sur la Liste)[14].

35. Malgré cet échec retentissant, l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan reste actif, menaçant et tout aussi ambitieux. Il poursuit son recrutement et sa propagande en ligne et mène également des activités de sensibilisation dans des instituts religieux et universitaires en Afghanistan, y compris à l'Université de Kaboul[15]. Il a noué des contacts officieux avec d'autres groupes terroristes dont Jamaat-ul-Ahrar (JuA) (QDe.152), le mouvement Tehrik-e-Taliban Pakistan (QDe.132) et Lashkar-e-Islam, qui organisent régulièrement des attaques contre des postes frontière pakistanais. La méthode suivie par l'État islamique d'Iraq et du

[14] Information fournie par un État Membre.
[15] Information fournie par un État Membre.

Levant-Khorassan est à même d'exacerber la menace sur le plan de la sécurité contre les voisins de l'Afghanistan.

36. Plusieurs États Membres ont signalé que des combattants d'Asie centrale avaient quitté la République arabe syrienne pour se rendre en différents lieux d'Afrique et tout particulièrement en Égypte, en Guinée-Bissau, en République centrafricaine et au Soudan. Des États Membres estiment que des personnes se trouvant parmi eux transiteraient par ces lieux avant de rallier des affiliés de l'EIIL dans le Sahel et l'Afrique de l'Ouest en général.

37. La région de l'Asie du Sud-Est met à profit une étroite collaboration et des échanges d'informations entre les services de renseignement et ceux chargés de la sécurité, ainsi que des initiatives ciblées visant à répertorier et à refouler les voyageurs potentiels. Malgré quelques succès sur le plan de la lutte antiterroriste en Indonésie, en Malaisie et aux Philippines, l'EIIL continue de représenter une menace persistante. La porosité des frontières maritimes et le risque d'abus dans le cadre de la procédure de visas à l'arrivée a tracé des voies pour les combattants terroristes étrangers, dont beaucoup sont d'Asie du Sud-Est et cherchent à accéder au sud des Philippines. À la fin de novembre, les forces philippines ont tué Abu Talha, qui était affilié au Groupe Abu Sayyaf (QDe.001). On disait de lui qu'il mettait un savoir-faire très poussé au service de la fabrication de bombes et agissait comme principal bailleur de fonds pour le groupe[16]. L'enlèvement de pêcheurs contre rançon est un moyen courant de financer des groupes dans le sud des Philippines. L'extorsion et les activités criminelles, y compris la contrebande d'armes et de véhicules, font partie également des méthodes de collectes de fonds qui ont été signalées.

38. Le rôle des femmes dans la planification, le financement et l'exécution d'opérations terroristes en Asie du Sud-Est continue d'être cité par des États Membres comme étant préoccupant. Dans sa propagande, l'EIIL a abandonné toute velléité de décourager la participation des femmes aux attaques et au contraire l'encourage ouvertement.

III. Bilan des mesures prises face à l'évolution de la menace

A. Aperçu général

39. Depuis mon précédent rapport, l'Organisation des Nations Unies, les États Membres et les organisations internationales, régionales et infranationales ont continué de renforcer, d'affiner et de promouvoir l'utilisation d'outils et de mesures efficaces pour contrer la menace que représentent l'EIIL, ses affiliés et ses partisans, ainsi que les combattants terroristes étrangers qui sont des revenants ou des relocalisés.

40. De nouvelles mesures ont été prises pour renforcer la cohérence, la coordination et l'efficacité de l'action de lutte contre le terrorisme, menée par l'ONU. Quatre nouvelles entités ont signé le Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, ce qui porte à 42 le nombre total de membres et d'observateurs. En juillet 2019, le Comité de coordination du Pacte mondial a adopté son premier programme de travail conjoint pour la période 2019-2020, ce qui en fait une mesure supplémentaire importante pour la mise en œuvre du Pacte.

41. En prévision de la Semaine de la lutte contre le terrorisme au Siège de l'ONU, qui se déroulera du 29 juin au 2 juillet 2020, le Bureau de lutte contre le terrorisme a continué d'organiser une série de conférences régionales de haut niveau avec des

[16] Information fournie par un État Membre.

États Membres, y compris une conférence sur la mise à profit des nouvelles technologies pour contrer le terrorisme, qui s'est tenue à Minsk en septembre 2019, une conférence sur les politiques régionales relatives à la prévention de la radicalisation et du terrorisme qui s'est tenue à Budapest en novembre 2019 et une conférence sur l'autonomisation des jeunes et la promotion de la tolérance pour empêcher le terrorisme qui s'est tenue à Abou Dhabi en décembre 2019. Les résultats et les recommandations issus des conférences régionales éclairent également les interventions et l'aide technique fournis aux États Membres par le Bureau et les entités du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme.

42. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a actualisé le guide technique pour la mise en œuvre de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité et d'autres résolutions applicables (« Technical guide to the implementation of Security Council resolution 1373 (2001) and other relevant resolutions »), qui a été publié en décembre 2019 après avoir fait l'objet d'un examen par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, en vue d'aider les États Membres sur le plan de la mise en œuvre. La Direction exécutive a continué de mener des visites d'évaluation au nom du Comité dans les États Membres afin de surveiller, de promouvoir et de faciliter l'application des résolutions du Conseil sur la question et de répertorier les forces, les faiblesses et les besoins en aide technique, les expériences utiles et les bonnes pratiques à cet égard.

B. Mesures prises face à la perte de contrôle territorial de l'État islamique d'Iraq et du Levant

Situation actuelle

43. Je félicite les États Membres qui ont rapatrié ou sont en train de rapatrier d'Iraq et de la République arabe syrienne les nationaux qui seraient suspectés d'avoir des liens avec des groupes terroristes inscrits sur la Liste de l'ONU. Des milliers de personnes, en majorité des femmes et des enfants, restent cependant bloquées dans des camps surpeuplés, vivant dans des conditions inhumaines. Depuis mon précédent rapport, la crise humanitaire a été exacerbée par l'absence de services essentiels comme la nourriture, l'eau, les soins médicaux et l'éducation et le manque de soutien psychosocial approprié. Beaucoup d'enfants et de femmes dans les camps n'ont pas de pièces d'identité, ce qui met en péril leur droit à la nationalité et les expose à un risque accru d'exploitation et de radicalisation terroriste potentielle.

44. Les personnes détenues dans les camps pourraient comprendre des victimes de violence sexuelle commise par l'EIIL, y compris l'esclavage sexuel et les mariages forcés, et des enfants nés à la suite de violence sexuelle, en plus des enfants enlevés, endoctrinés, recrutés ou exploités par les parties au conflit. De vastes questions subsistent également, comme le fait de passer au crible les personnes présentes, de procéder à une évaluation des risques et d'établir la responsabilité pénale le cas échéant. Cette situation a de profondes conséquences sur le plan de la sécurité, auxquelles la communauté internationale doit prêter une attention urgente, conformément au droit international, en particulier le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit international des réfugiés.

45. Les femmes peuvent faciliter, appuyer ou commettre des crimes, tout en étant victimes de violence, de traite et d'autres violations de leurs droits fondamentaux. Il faut par conséquent mettre en place des politiques tenant compte des questions de genre sur le plan de l'évaluation des risques, de l'interrogation, de la détention, des poursuites, de la réadaptation et de la réintégration. Les États Membres doivent élaborer des stratégies de poursuites appropriées et adapter leurs stratégies de

rapatriement, de réadaptation et de réintégration en tenant compte des besoins de l'individu, conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme.

46. Les informations selon lesquelles des enfants seraient privés de liberté et internés dans des camps de détention pendant la phase d'instruction et à l'issue du procès du fait de leur association actuelle ou supposée avec l'EIIL demeurent préoccupantes. Il est énoncé dans les Principes directeurs relatifs aux combattants terroristes étrangers (Principes directeurs de Madrid) (S/2018/1177, annexe) et dans le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, que les enfants, y compris ceux qui ont des liens avec des groupes terroristes inscrits sur la Liste de l'ONU, doivent être traités principalement comme des victimes, et toute poursuite doit avoir lieu conformément aux normes de la justice pour mineurs, internationalement reconnues. Il faut recourir à une détention aussi brève que possible, comme un dernier recours, et introduire une législation et des protections appropriées pour réadapter et réintégrer les enfants dans leurs communautés de manière prioritaire.

47. Dans le respect des grands principes qui ont été élaborés en mars 2019 par le système des Nations Unies sur la protection, le rapatriement, les poursuites, la réadaptation et la réintégration des femmes et des enfants ayant des liens avec des groupes terroristes inscrits sur la Liste de l'ONU, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme du Bureau de lutte contre le terrorisme est en train de parachever un projet avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme afin d'appuyer les États Membres qui en font la demande au sujet du rapatriement, des poursuites, de la réadaptation et de la réintégration des combattants terroristes étrangers et de leurs proches.

Mesures de rapatriement

48. En septembre 2019, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a publié deux exposés analytiques sur le rapatriement des femmes et des enfants associées à l'EIIL[17]. D'après le premier, des lacunes subsistent pour ce qui est de comprendre les motivations des femmes qui rallient l'EIIL, y compris leur rôle non binaire en tant que victimes et contrevenantes au sein du groupe, ce qui complique toute tentative d'établir leur responsabilité pénale et d'élaborer par la suite des mesures de poursuite et de réadaptation. Le taux de retour des femmes est pour l'heure bien inférieur à celui des hommes et des enfants. Il faut consacrer une attention urgente à ce phénomène.

49. Les États Membres sont responsables au premier chef du rapatriement de leurs propres nationaux et de l'adoption de mesures appropriées visant à élaborer des stratégies globales de rapatriement, y compris la prestation de services consulaires, la délivrance d'actes de naissance et d'autres pièces d'identité pour les enfants de leurs nationaux, ainsi que toutes les autres mesures nécessaires pour empêcher le déni arbitraire des droits à la citoyenneté et faire en sorte que leurs nationaux, notamment les enfants, ne deviennent pas apatrides, conformément au droit international. Dans son dialogue avec les États, y compris en Europe, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme continue de souligner la nécessité de veiller aux garanties procédurales en ce qui concerne les individus touchés par les mesures relatives à la citoyenneté et d'insister sur le fait que ces garanties peuvent être particulièrement

[17] https://www.un.org/sc/ctc/wp-content/uploads/2019/09/CTED-Analytical-Brief-Repatriation-of-Children.pdf.

difficiles à appliquer alors que les personnes touchées se trouvent dans des zones de conflit.

50. Dans le manuel sur les enfants touchés par le phénomène des combattants étrangers et la garantie d'une approche axée sur les droits de l'enfant[18] publié en septembre 2019 par le Bureau de lutte contre le terrorisme en collaboration avec les entités de l'ONU, les États Membres et les autres parties prenantes concernées, il est recommandé que les mesures de rapatriement soient globales et coordonnées, guidées par l'intérêt supérieur de l'enfant, ainsi que par les principes de l'unité familiale, afin d'empêcher les cycles récurrents de violence et de nouvelle victimisation.

Poursuites

51. Les États Membres continuent d'avoir du mal à faire traduire en justice les membres de l'EIIL et leurs affiliés, y compris les combattants terroristes étrangers, conformément aux normes juridiques internationales, y compris les garanties de procédure régulières et de procès équitables. Il faut en faire davantage pour enquêter sur les crimes commis par les membres de l'EIIL et engager des poursuites contre eux, en particulier par l'entraide judiciaire internationale.

52. Depuis mon précédent rapport, les entités des Nations Unies ont continué de travailler avec les États Membres pour renforcer leurs politiques et leurs mesures de lutte contre le terrorisme et pour combler les lacunes dans la législation nationale. En 2019, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'ONUDC ont lancé une initiative sur des poursuites globales adaptées et des stratégies de réadaptation et de réintégration à l'intention des personnes associées à des groupes terroristes afin d'élaborer notamment des directives à l'intention des États Membres. La Direction exécutive et l'ONUDC, appuyés par le Bureau de lutte contre le terrorisme, ont tenu une réunion d'experts à Vienne en octobre 2019 avec des États Membres et des entités du Pacte mondial des Nations Unies et la société civile, afin de réunir des pratiques optimales ou nouvelles relatives à des stratégies de prise en compte des questions de genre et d'âge aux fins de la poursuite, de la réadaptation et de la réintégration des personnes suspectées de terrorisme, y compris les combattants terroristes étrangers et des membres de leur famille qui les accompagnent.

53. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et le Bureau de lutte contre le terrorisme ont poursuivi leur étroite coopération afin de se pencher sur les besoins techniques prioritaires qui avaient été répertoriés à la suite de la visite d'évaluation en Iraq qui a été effectuée par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste en 2015 et des consultations de haut niveau qui s'étaient tenues par la suite conjointement par le Bureau et la Direction exécutive en Iraq en 2018. Le Gouvernement iraquien a pris des mesures pour introduire des lois permettant d'engager des poursuites en cas de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide. Les entités des Nations Unies continuent d'appuyer ces efforts en vue de l'établissement d'un fondement juridique solide sur le plan national aux fins de la poursuite des crimes commis par l'EIIL, conformément aux normes juridiques, au droit international et aux normes internationales relatives aux droits de l'homme. Le Gouvernement iraquien a également facilité le rapatriement des combattants terroristes étrangers suspectés et de leurs proches de son territoire vers le pays de leur nationalité.

[18] Consultable à l'adresse suivante : www.un.org/counterterrorism/ctitf/sites/www.un.org.counterterrorism.ctitf/files/ftf_handbook_web_reduced.pdf.

54. Des inquiétudes persistent quant aux garanties régulières au cours des poursuites engagées contre des individus associés à l'EIIL en Iraq, à savoir ceux accusés, y compris les femmes, d'une simple association avec des groupes terroristes, au fait de se fier à des aveux qui auraient été obtenus sous la contrainte et à une défense inefficace. La MANUI participe à une surveillance systématique des procès afin de promouvoir des normes permettant d'assurer un procès équitable et l'intégrité de la procédure judiciaire, dans le respect des garanties procédurales pour renforcer l'état de droit, qui sont des outils essentiels de l'action visant à prévenir le conflit et à contrer la radicalisation terroriste.

Réadaptation et réintégration

55. Il est nécessaire d'élaborer des programmes de réadaptation et de réintégration qui soient fondés sur les faits et guidés par les normes internationales relatives aux droits de l'homme, tout en préservant les droits des revenants et en conformité avec le droit international, y compris l'interdiction absolue de la torture et l'interdiction des détentions arbitraires.

56. Beaucoup d'États Membres continuent d'avoir du mal à prévenir effectivement la radicalisation des terroristes et à gérer les poursuites pénales engagées contre eux dans le cadre des systèmes pénitentiaires. Faute de moyens, les administrations carcérales ne parviennent pas à satisfaire les besoins des prisonniers et à évaluer les risques. D'autres questions liées aux infrastructures et à la gestion, comme une surveillance et une responsabilité minimales en ce qui concerne les détenus à haut risque, un personnel de prison insuffisamment formé, la surpopulation carcérale et le manque de respect à l'égard des droits des prisonniers sont à même de favoriser la propagation de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme parmi les personnes incarcérées.

57. En novembre 2019, les membres du Conseil de sécurité ont tenu une séance selon la formule Arria, consacrée aux stratégies de gestion des prisonniers terroristes et des autres prisonniers extrémistes violents, aux pratiques optimales et aux problèmes persistants ayant trait à la radicalisation en milieu carcéral et à la promotion de politiques de réadaptation et de réintégration des détenus. Le Bureau de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'ONUDC ont poursuivi l'exécution d'un projet conjoint visant à aider le Kazakhstan, l'Ouganda et la Tunisie à avoir une vue d'ensemble, sur la base des meilleures pratiques en matière de gestion efficace de ces problèmes. Ils ont appuyé l'accroissement des connaissances et le renforcement des capacités des responsables carcéraux et de ceux chargés de la sécurité nationale dans ces trois pays et diffusé des documents comportant des conseils techniques spécialisés.

58. Les États Membres doivent élaborer des programmes de réadaptation et de réintégration adéquats qui soient alignés sur les priorités nationales et tiennent compte des sensibilités locales et envisager des solutions communautaires autres que le placement en détention, à savoir l'évaluation des besoins, la formation professionnelle, les centres éducatifs, les conseils psychosociaux, les initiatives de réintégration sociale et les options de justice réparatrice. J'encourage également les États Membres à continuer de resserrer la coordination entre les autorités nationales et les collectivités locales, ainsi que les organisations concernées de la société civile, afin d'appuyer la réadaptation et la réintégration des revenants.

59. L'ONUDC a aidé l'Indonésie à élaborer des directives en vue de l'établissement d'un dispositif essentiel de gestion des problèmes de sécurité et du renforcement des renseignements liés au milieu carcéral afin de remédier aux déficiences dans la gestion des prisonniers extrémistes violents. Aux Philippines, le programme Lanao de réintégration des revenants a été lancé en coopération avec le Programme des

Nations Unies pour le développement, à l'intention des membres de l'EIIL qui reviennent de la province de Lanao del Sur. Le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'ONUDC ont également collaboré à un atelier de renforcement des capacités pour l'Asie centrale qui s'est tenu au Kazakhstan en octobre 2019 et qui a été axé sur la réintégration efficace des enfants rapatriés des zones de conflit.

60. Des progrès considérables ont été accomplis au moyen d'approches nationales relatives à la réadaptation, à la réintégration et à l'application de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones de la région du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram, avec l'appui des entités des Nations Unies. Durant la période considérée, plusieurs dizaines d'individus associés à Boko Haram ont suivi un programme de réadaptation au Niger. La commission nationale de désarmement, démobilisation, réadaptation et réintégration du Cameroun a été mise en place, et le Tchad a adopté un règlement pour établir un centre d'hébergement des personnes qui étaient précédemment associées à Boko Haram.

C. Coopération internationale et régionale

61. Le caractère transnational de la menace terroriste exige la mise en place d'une entraide judiciaire internationale constante en ce qui concerne les extraditions, les enquêtes et les poursuites, conformément aux dispositions des résolutions du Conseil de sécurité en la matière[19] et des traités bilatéraux et multilatéraux applicables. Les entités des Nations Unies ont facilité des initiatives visant à mobiliser les décideurs et les responsables locaux et à leur permettre de mieux appréhender les directives internationales ; elles ont également concouru à renforcer les moyens dont disposent les États pour enquêter sur les infractions liées au terrorisme et en poursuivre les auteurs.

62. Le Bureau de lutte contre le terrorisme, l'ONUDC et l'Union interparlementaire ont poursuivi l'exécution de leur programme conjoint afin de renforcer la participation des parlementaires, en qualité de législateurs et de décideurs, et des responsables locaux à l'action internationale de prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme. Une conférence régionale des parlementaires des pays de la région Asie-Pacifique, tenue à Kuala Lumpur en octobre 2019, a abouti à la formulation de 15 recommandations et domaines prioritaires aux fins du renforcement du rôle des parlementaires dans la lutte contre le terrorisme sur les plans national et international.

63. En Afrique de l'Ouest, l'Initiative d'Accra, lancée par le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo pour contrer les menaces que constituent le terrorisme et la criminalité transnationale organisée dans la région, a facilité la création d'une plateforme d'échange d'informations et de renseignements entre les services de police, de gendarmerie et de sécurité. L'ONUDC a continué d'assurer le mentorat des unités spécialisées dans la lutte contre le terrorisme et le renforcement de leurs capacités, dans le respect de la primauté du droit ; il a notamment introduit un nouveau module destiné à la formation des enquêteurs et des juges nigérians pour les amener à tenir compte des questions de genre dans les affaires de terrorisme. Le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et INTERPOL s'apprêtent à lancer en 2020 un projet commun visant à faciliter les échanges de données relatives aux combattants terroristes étrangers en Asie centrale, en Europe et au Moyen-Orient.

64. Dans le bassin du lac Tchad, la présence de combattants terroristes étrangers détenus par diverses autorités nationales rend toute coopération indispensable, depuis

---

[19] Résolutions 1267 (1999), 373 (2001), 1624 (2005), 2322 (2016) et 2396 (2017) du Conseil de sécurité.

les enquêtes individuelles jusqu'à la coordination des politiques relatives aux poursuites, à la réadaptation et à la réintégration visant à faciliter un rapatriement ordonné. L'intensification des mouvements de ces combattants entre les États d'Afrique australe, centrale et orientale a entraîné un resserrement de la coopération judiciaire dans le cadre de dispositifs officiels, notamment par l'adoption d'accords de coopération à l'échelle régionale, et d'échanges informels de renseignements entre procureurs au niveau local.

Preuves présentées par l'armée

65. En décembre 2019, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a publié des directives visant à faciliter l'utilisation et l'admissibilité des renseignements recueillis, gérés, conservés ou communiqués par l'armée pour servir d'éléments de preuve dans des affaires à caractère terroriste portées devant les juridictions pénales nationales[20], directives élaborées dans le cadre du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme en collaboration avec le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme. La première édition de ces directives devrait servir de point de départ à des discussions avec les États Membres au sujet de l'élaboration de politiques intérieures et de cadres juridiques. Ces derniers sont invités à exploiter pleinement le texte et à participer à sa révision en vue d'y intégrer des questions nouvelles, y compris des instructions précises concernant la détention, l'arrestation et l'interrogation des témoins et des victimes. L'ONUDC, associé de près à l'initiative, a lancé un projet portant sur les difficultés liées à la collecte de preuves sur le champ de bataille au Niger.

Preuves électroniques

66. Il est devenu aujourd'hui indispensable de recourir aux données électroniques comme preuves pour mener efficacement des enquêtes criminelles, prévenir les attentats et traduire les terroristes en justice. En application des résolutions 2322 (2016), 2331 (2016), 2341 (2017) et 2396 (2017) du Conseil de sécurité et compte tenu des problèmes que pose l'accès transfrontalier aux preuves électroniques, tout en veillant au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'ONUDC, en collaboration avec l'Association internationale des procureurs et poursuivants, ont continué de mettre en œuvre une initiative conjointe mondiale concernant l'accès transfrontalier aux preuves électroniques, offrant aux praticiens nationaux un appui au renforcement de leurs capacités en vue de l'application du Guide pratique pour demander des preuves électroniques transfrontalières, désormais disponible en quatre langues. L'initiative vise à promouvoir un dialogue entre les secteurs privé et public au moyen de réunions de groupes d'experts qui reflètent la diversité des parties concernées, afin de renforcer la confiance, de faciliter la collaboration, de recenser les problèmes à régler et de déterminer les moyens d'appuyer les acteurs concernés. Au début de l'année 2020, un formulaire simplifié permettra, dans le cadre de cette initiative mondiale, d'uniformiser les demandes adressées directement aux entreprises de technologie et aux fournisseurs de services de communication.

67. Le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme du Bureau de lutte contre le terrorisme et INTERPOL ont continué d'aider au renforcement des capacités de plusieurs États Membres d'utiliser les médias sociaux pour repérer les combattants terroristes étrangers et enquêter à leur sujet par l'intermédiaire d'une série d'ateliers de renforcement des capacités en Asie, en se servant de leur manuel commun,

[20] Consultable à l'adresse suivante : www.un.org/sc/ctc/wp-content/uploads/2020/01/Battlefield_Evidence_Final.pdf.

« Utiliser Internet et les médias sociaux dans le cadre des enquêtes contre le terrorisme », publié en juin 2019.

D. Soutenir les victimes de l'État islamique d'Iraq et du Levant et faire appliquer le principe de responsabilité

68. L'Organisation des Nations Unies a continué d'élaborer des stratégies globales propres à améliorer le respect des droits des victimes et des rescapés du terrorisme ainsi que la prise en compte de leurs besoins. L'adoption récente par l'Assemblée générale de sa résolution 73/305, relative au renforcement de la coopération internationale en matière d'aide aux victimes du terrorisme, et la création du Groupe des Amis des victimes du terrorisme témoignent de l'engagement dynamique des États Membres en faveur de cette question. Le Bureau de lutte contre le terrorisme a continué de diriger l'action menée en faveur des victimes du terrorisme dans le cadre du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme et a organisé le 21 août 2019 la deuxième commémoration de la Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme, ainsi qu'une exposition présentant des témoignages de victimes du terrorisme.

Enquêtes de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes

69. Un an après son arrivée en Iraq, l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes est pleinement opérationnelle et a accompli des progrès considérables sur le plan de la collecte d'importants éléments de preuve documentaires, numériques, scientifiques et testimoniaux, à l'appui des poursuites portées devant les juridictions nationales pour amener l'EIIL à répondre de ses crimes. Elle a étoffé sa stratégie d'enquête qui comprend de nouvelles priorités afin de tenir compte, dans ses objectifs clefs, de l'ensemble des populations touchées par les crimes commis en Iraq par l'EIIL. Elle recueille des témoignages de victimes et mène des activités visant à collecter des preuves ciblées en différents lieux en Iraq, notamment des exhumations de dépouilles enfouies dans des charniers, ainsi que sur la numérisation des preuves, pour constituer des dossiers sur les membres de l'EIIL suspectés d'avoir commis des actes qui pourraient constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des actes de génocide.

70. Agissant en coopération avec la magistrature en Iraq et se conformant au droit des victimes d'accéder à la justice et de participer aux procédures pénales contre les auteurs des crimes concernés, l'Équipe a appuyé les procédures en cours dans un État tiers contre des membres de l'EIIL accusés d'avoir commis des atrocités criminelles en Iraq. Les dépositions de huit témoins ont été présentées par vidéo dans le cadre d'une procédure nationale qui a été portée devant une cour d'appel en Finlande concernant deux Iraquiens accusés de crimes de guerre aggravés en rapport avec des massacres perpétrés par l'EIIL en juin 2014. Il est essentiel, pour constituer des dossiers crédibles ayant trait aux crimes commis par des membres de l'EIIL et les amener à en répondre, de recueillir et de présenter systématiquement les témoignages des victimes, pour veiller à ce qu'elles soient entendues durant les procédures judiciaires en cours.

Violences sexuelles liées aux conflits commises par l'État islamique d'Iraq et du Levant

71. Le 30 octobre, à l'occasion d'une manifestation tenue à New York pour marquer le dixième anniversaire de l'établissement du mandat du Conseil de sécurité

consistant à prévenir et combattre les violences sexuelles commises en période de conflit, les participants ont examiné les progrès accomplis et envisagé de nouveaux moyens de surmonter les difficultés rencontrées et d'honorer leurs engagements en faveur d'une approche fondée sur les rescapés et axée sur les droits de l'homme. Des rescapés de violences sexuelles du monde entier ont témoigné et demandé des mesures concrètes concernant les recours judiciaires et les réparations.

72. Les États Membres n'ont guère progressé pour ce qui est de lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits et de faire traduire en justice les auteurs de ces actes. Le Bureau de ma représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a appuyé le lancement d'un fonds mondial destiné aux rescapés de violences sexuelles commises en période de conflit, qui vient compléter les efforts actuels visant à ce que justice soit rendue et que les victimes bénéficient d'une prise en charge globale. En 2020, des projets pilotes à l'intention des victimes de violences sexuelles commises par l'EIIL seront lancés en Iraq. Il est néanmoins nécessaire que les États s'attaquent avec davantage de fermeté à la culture d'impunité, aux inégalités de genre structurelles et aux autres facteurs de la violence sexuelle.

E. Lutte contre le financement du terrorisme

73. Par l'adoption de sa résolution 2462 (2019) sur la prévention et la répression du financement des actes terroristes, le Conseil de sécurité a manifesté sa détermination constante à aider les États Membres à priver les terroristes de fonds et insisté sur la nécessité d'intégrer pleinement les renseignements financiers à l'action de lutte contre le terrorisme. Un nombre de plus en plus grand d'États a mis en place des réglementations, moyennant l'extension des dispositifs de lutte contre le blanchiment d'argent, afin d'atténuer le risque que les avoirs virtuels et les mécanismes de financement participatif servent à financer le terrorisme.

74. En octobre 2019, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions ont diffusé à tous les États Membres un questionnaire sur les mesures qu'ils ont prises pour désorganiser le financement des activités terroristes. Les réponses seront compilées dans un rapport, qui sera présenté en mars 2020 lors d'une réunion spéciale sur le financement du terrorisme organisée conjointement par le Comité contre le terrorisme et le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, en coopération avec le Groupe d'action financière.

75. Il est recommandé de s'attacher à renforcer leurs capacités nationales et de mettre en place des mécanismes institutionnels permettant de répertorier et de désorganiser les activités de financement du terrorisme. Une plus forte coopération au niveau régional serait également utile. En Afrique, deux organismes régionaux de type Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux : le Groupe antiblanchiment de l'Afrique orientale et australe et le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest ont commencé à élaborer et à exécuter des plans opérationnels spécifiques visant à contrer le financement du terrorisme. Pour ce qui est du premier, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme du Bureau de lutte contre le terrorisme a participé à la tenue de deux dialogues sous-régionaux aux mois d'octobre et de décembre 2019, respectivement en Turquie et en Afrique du Sud.

76. Durant ses dernières visites en Afrique de l'Ouest, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a constaté une incompréhension générale au sujet des

risques de financement du terrorisme ; des problèmes de coordination entre les services de renseignement financier et les autres acteurs de la lutte contre le terrorisme ; une absence de mécanismes de gel des avoirs ; et une surveillance insuffisante des virements transfrontaliers en liquide ou effectués par l'intermédiaire de téléphones portables ou d'effets au porteur négociable, pratique largement répandue dans toute l'Afrique.

77. Donnant suite à la résolution 2462 (2019) du Conseil de sécurité et en consultation avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et d'autres entités du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme a élaboré un programme pluriannuel mondial de lutte contre le financement du terrorisme reposant sur les bonnes pratiques établies lors d'un précédent projet parachevé en janvier 2020. Les priorités thématiques recouvrent des sanctions financières ciblées, la protection du secteur à but non lucratif, l'inclusion financière, les partenariats avec le secteur privé, les estimations des risques à l'échelle nationale et la coopération internationale. L'ONUDC a également apporté son soutien à des États Membres en Afrique, en Asie centrale, en Asie du Sud-Est, en Europe du Sud-Est et au Moyen-Orient par l'entremise de programmes de mentorat sur le plan de la lutte contre le financement du terrorisme.

78. Comme l'a noté le Conseil de sécurité dans sa résolution 2482 (2019), les États Membres restent préoccupés par les liens existant entre le terrorisme et la criminalité organisée, notamment le trafic d'armes et de stupéfiants et le commerce illicite de ressources naturelles telles que l'or, les métaux nobles et les pierres précieuses. En décembre 2019 et en collaboration avec l'Organisation mondiale des douanes, l'Organisation de coopération et de développement économiques a renforcé l'action de son réseau informel de représentants des forces de l'ordre en matière de répression des délits liés aux minerais, favorisant l'échange d'informations, le renforcement des capacités et l'approfondissement des connaissances relatives aux chaînes d'approvisionnement et aux crimes connexes avec les agents des forces de l'ordre et des douanes, les services de renseignement financier et les États bénéficiaires. L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a continué de promouvoir la coopération internationale à l'échelle régionale dans les domaines de la prévention et de la répression du trafic de biens culturels servant à financer le terrorisme.

F. Gestion des frontières et application de la loi

79. Conformément aux résolutions 2178 (2014) et 2396 (2017) du Conseil de sécurité, les entités des Nations Unies ont continué d'aider les États Membres d'Afrique du Nord, d'Asie centrale et d'Asie du Sud à renforcer leurs capacités de repérer et d'intercepter les combattants terroristes étrangers dans les zones frontalières et d'enquêter à leur sujet, et de contrôler efficacement les frontières.

80. L'application du Programme des Nations Unies de lutte contre les déplacements des terroristes, lancé en mai 2019 par plusieurs organismes, a commencé dans des États pilotes : en tout, 31 États Membres dans le monde ont officiellement demandé à en bénéficier. En septembre 2019, le Bureau de lutte contre le terrorisme a créé un bureau d'appui au programme à Budapest afin d'en faciliter l'exécution.

81. Dans le cadre de son programme mondial de gestion de la sécurité des frontières et en collaboration avec des partenaires tels que l'ONUDC, l'Organisation mondiale des douanes, l'Organisation internationale pour les migrations et l'Association du transport aérien international, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme a organisé six activités de formation durant la période considérée en Afrique de l'Est et de l'Ouest, dans la région du Sahel, dans les Caraïbes et en Asie

centrale et du Sud-Est, afin de renforcer les capacités des agents de terrain dans certains aéroports internationaux de contrer la menace que représentent les combattants terroristes étrangers.

82. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et l'ONUDC ont continué de soutenir le Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée du Mali et sa Brigade spéciale d'investigation, dispensant des formations et lui apportant un soutien technique et logistique dans ses enquêtes, notamment en lien avec l'attentat perpétré contre les Forces armées maliennes à Boulikessi en septembre 2019. Pendant la période considérée, 16 procès en rapport avec le terrorisme se sont achevés ; 13 accusés ont été reconnus coupables, avec des peines allant de deux ans d'emprisonnement à la réclusion criminelle à perpétuité, et 6 ont été acquittés. L'ONUDC a également fourni une assistance technique à l'Organisation de coopération des chefs de police de l'Afrique de l'Est pour la création du pôle régional d'excellence de lutte contre le terrorisme.

83. Il est nécessaire, pour protéger efficacement les cibles dites molles et les infrastructures critiques contre les attentats terroristes, de mettre en place des mesures de protection physique, de renforcer la résilience des populations et d'établir d'étroits contacts avec la société civile et le secteur privé. Dans le cadre du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et INTERPOL ont organisé des ateliers d'experts régionaux sur la question, mettant à profit le *Recueil de bonnes pratiques en matière de protection des infrastructures critiques contre les attaques terroristes*[21] afin de mieux appliquer les dispositions des résolutions 2341 (2017) et 2396 (2017) du Conseil de sécurité, portant respectivement sur la protection des infrastructures critiques, pour ce qui est des cibles molles.

G. Lutter contre la propagande terroriste et associer les populations aux stratégies visant à prévenir et combattre l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme

84. L'EIIL et ses affiliés ont continué d'adapter et de diversifier leur utilisation d'Internet et des médias sociaux, notamment en se tournant vers des plateformes plus petites, face aux mesures prises par les plateformes plus larges, en collaboration avec les États Membres et la société civile, pour repérer et supprimer les contenus terroristes et extrémistes violents.

85. La Direction exécutive de lutte contre le terrorisme a continué de s'attacher à lutter contre la propagande terroriste. Elle dirige conjointement, avec le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, un projet relevant du cadre de lutte contre le terrorisme qui devrait aboutir à la formulation de recommandations propres à garantir un suivi et une évaluation efficaces et à la mise au point d'une trousse à outils destinée aux États Membres et aux autres parties prenantes clés, pour les espaces en ligne ou hors ligne. Au moyen de son programme relatif aux communications stratégiques, le Centre a aidé des États Membres de l'Asie du Sud-Est à approfondir leurs connaissances de la propagande terroriste et à renforcer leurs compétences et leur savoir-faire en la matière afin qu'ils puissent contrer cette menace. Il a également aidé l'Autorité intergouvernementale pour le développement à élaborer une stratégie régionale pour l'Afrique de l'Est sur le plan des communications de crise.

---

[21] Voir www.un.org/sc/ctc/wp-content/uploads/2019/01/Compendium_of_Good_Practices_Compressed.pdf.

86. Les entités des Nations Unies ont continué d'aider les États Membres à concevoir des plans d'action nationaux et régionaux de prévention et de répression de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme reposant sur une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration et de la société. Le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme a coordonné un appui de la part des entités du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme afin d'aider l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est à appliquer un plan de travail pour l'exécution de son plan d'action visant à prévenir et à contrer la montée de la radicalisation et de l'extrémisme violent pour la période 2018-2025.

87. En septembre 2019, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice a publié un rapport comportant une analyse des activités menées par des organisations communautaires locales dans neuf pays du Maghreb et du Sahel. Il y a recensé des mesures pratiques, novatrices et durables qui pourraient aider à renforcer la résistance des populations locales face à la propagande terroriste et aux tentatives de recrutement.

88. L'UNESCO a continué de prôner la restitution du patrimoine culturel, la prévention de l'extrémisme violent et le renforcement de la résilience des populations au moyen de programmes tels que « Faire revivre l'esprit de Mossoul », qui vise à contrer l'extrémisme violent en Iraq au moyen d'activités éducatives. Dans la région du Sahel, les guides de l'UNESCO destinés aux enseignants décrivent une éducation porteuse de transformation qui renforce les capacités de résilience des apprenants et les encourage à promouvoir la non-violence parmi la population.

IV. Observations

89. La menace transnationale du terrorisme continue d'être très inquiétante et l'EIIL en constitue le noyau. Depuis la perte de son dernier bastion en République arabe syrienne en mars 2019, la structure mère de l'EIIL a continué de se reconstituer rapidement en réseau clandestin. Elle a continué de chercher à renaître de ses cendres et à retrouver une pertinence à l'échelle mondiale, en ligne ou hors ligne, notamment la capacité de mener des opérations externes. Ses affiliés régionaux poursuivent leur stratégie d'implantation dans les zones de conflit en exploitant les griefs locaux et ont enregistré des avancées alarmantes en Afrique de l'Ouest. L'évolution des liens entre les groupes terroristes et la criminalité organisée, ainsi que le grand nombre de combattants terroristes étrangers encore actifs montrent combien il est impératif, pour les États Membres, de rester vigilants et unis face à la menace.

90. Il est primordial que les États Membres conjuguent leurs efforts pour réunir, obtenir et échanger des preuves admissibles afin de veiller à faire appliquer le principe de responsabilité, à la suite des crimes commis par l'EIIL, conformément au droit international et aux normes internationales, à faire valoir les droits et les besoins des victimes, à stabiliser les zones touchées et à chercher à éliminer efficacement les circonstances qui ont favorisé la progression de l'EIIL. Il faut faire des efforts concertés en vue de la réadaptation et de la réintégration des hommes, des femmes et des enfants qui restent bloqués, tout particulièrement dans les zones de conflit, y compris dans les camps et les centres de détention en Iraq et en République arabe syrienne. Les États Membres sont responsables au premier chef du rapatriement de leurs nationaux. Toutes les mesures prises par les États Membres en vue de la protection, du rapatriement, de la poursuite, de la réadaptation et de la réintégration des femmes et des enfants ayant des liens avec des groupes terroristes inscrits sur la Liste de l'ONU doivent être en conformité avec les obligations qu'imposent le droit international, le droit international humanitaire, le droit international des réfugiés ainsi que les normes internationales et les résolutions du Conseil de sécurité portant

sur la question. Il faut également tenir compte des résolutions de l'Assemblée générale en la matière.

91. Le système des Nations Unies continuera résolument d'encourager les États Membres à coopérer et de soutenir l'action qu'ils mènent sur le plan de l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, des résolutions du Conseil de sécurité et des dispositions du droit international applicables. J'espère que les États Membres saisiront l'occasion de la Semaine de la lutte contre le terrorisme organisée par l'Organisation des Nations Unies qui se tiendra du 29 juin au 2 juillet 2020, et notamment du septième examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale, du tout premier Congrès mondial des victimes du terrorisme et de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres, pour se réunir et réaffirmer le consensus international contre le terrorisme, tandis que l'Organisation des Nations Unies célébrera son soixante-quinzième anniversaire.